



santé
famille
retraite
services



Convention de partenariat pour l'organisation de l'action de prévention : « Améliorer la Mobilité et la Sécurité des Conducteurs Seniors »

Entre
D'une part,

L'Association Itinéraires de Santé et Services en territoire,
20, avenue des Chevaliers Tireurs, 73016 CHAMBERY
Représentée par Elsa Bonfils
Ci-après dénommée « Itinéraires de Santé »

Et d'autre part,

Le CCAS LES DEUX ALPES
Représenté par Stéphane Sauvebois, le Président
Ci-après dénommée « la structure partenaire »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans la continuité de sa politique active dans le champ de la prévention auprès des personnes âgées, la Caisse Nationale de Solidarité et de l'Autonomie (CNSA) *via* la Commission des Financeurs de l'Isère, ainsi que la MSA des Alpes du Nord, ont missionné l'association **Itinéraires de Santé** pour la mise en œuvre des ateliers « **améliorer la Mobilité et la Sécurité des Conducteurs Seniors** ».

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir :

- La programmation de l'atelier,
- Les rôles et engagements des deux parties,
- La communication autour de l'atelier,
- Les situations dans lesquelles un atelier peut être annulé.

ARTICLE 2 : PROGRAMMATION ET CONTENU DE L'ATELIER

L'atelier « **Améliorer la Mobilité et la Sécurité des Conducteurs Seniors** » est programmé aux dates suivantes :

Séance n°1	LUNDI 05 OCTOBRE 2026	13H30 – 17H00
Séance n°2	MARDI 06 OCTOBRE 2026	09H00 – 12H30
Séance n°3	MARDI 06 OCTOBRE 2026	13H30 – 17H00

L'atelier se déroulera à l'adresse suivante : Palais des sports des Deux Alpes, rue du grand plan, 38860 Les Deux Alpes

La salle réservée pour l'atelier sera équipée d'un vidéoprojecteur : ☒ oui ☐ non

Et d'un écran ou d'un mur blanc lisse pour projeter : ☒ oui ☐ non

- Chaque participant **s'engage au moment de l'inscription** à suivre **les 3 séances de l'atelier (sauf cas de force majeure le jour J)** ;
- L'atelier sera réalisé à partir de **10 participants minimum** ;
- L'atelier est limité à **12 participants maximum** ;
- Toutes les personnes **participant à la séance 3 auront suivi les séances 1 et 2** ;
- L'atelier est animé par des formateurs au cursus pédagogique et opérationnel en lien avec le risque routier.

CONTENU DES 3 SEANCES DE L'ATELIER :

Séance n° 1 : "Plaisir, sécurité et sérénité au volant" (Théorie)

- Agir et réagir efficacement au volant
- Savoir gérer les situations de stress au volant
- Rappeler les règles du code de la route

Séance n°2 - "Conduire en sécurité" (Théorie)

- Les nouveaux panneaux et les nouvelles signalisations
- Les placements en circulation
- Les aptitudes à la conduite et les risques

Séance n°3 - "Améliorer ma mobilité" (Pratique)

- Audit de conduite individuel (parcours routier, auto-évaluation, débrief en salle avec le formateur)
- Par véhicule : 3 participants + 1 formateur. Les véhicules sont mis à disposition par le formateur (pas d'utilisation des véhicules personnels).



ARTICLE 3 : ROLE ET ENGAGEMENT D'ITINÉRAIRES DE SANTE ET SERVICES EN TERRITOIRE

Itinéraires de santé s'engage à :

- Assumer les coûts relatifs à cette action représentant une valeur de 4.600€ ;
- Disposer d'une assurance en responsabilité civile ;
- Proposer des actions de qualité dont les contenus répondent aux besoins des publics identifiés ;
- Assurer la coordination avec la structure partenaire et les animateurs ;
- Fournir les supports de communication à la structure partenaire ;
- Veiller à la composition du groupe en proposant des solutions adaptées à la structure partenaire si besoin ;
- Garantir le bon déroulement des séances.

ARTICLE 4 : ROLE ET ENGAGEMENT DE LA STRUCTURE PARTENAIRE

La structure partenaire s'engage à :

- Ne pas demander de participation financière aux participants de cet atelier ;
- Remplir l'annexe n°1 concernant l'identification de la structure ;
- Mettre à disposition gracieusement une salle de réunion, et dans la mesure du possible un vidéoprojecteur et un écran (détails en annexe n°2),
- Assurer la composition du groupe de participants ;
- **Ouvrir l'atelier à tout retraité en Isère, sans limitation quant à sa résidence, si cela s'avère nécessaire pour compléter son propre groupe et ainsi assurer la réalisation de l'atelier ;**
- **Inscrire les participants sur une liste et la transmettre via Blue Files (RGPD) à Itinéraires de santé (nom/prénom/date de naissance/commune/numéro de téléphone/choix de la boîte manuelle ou de la boîte automatique pour l'audit de conduite) 8 jours avant la séance 1 ;**
- Rendre compte régulièrement à Itinéraires de Santé de l'état d'avancement de la composition du groupe ;
- Garantir l'accueil des animateurs les jours de l'atelier, en gérant au minimum : l'ouverture et la fermeture de la salle ;
- **Faire parvenir à Itinéraires de Santé les éventuels articles de presse qui pourraient être réalisés sur l'atelier ;**
- Ne pas réutiliser ou diffuser les méthodes ou les supports pédagogiques utilisés lors de l'atelier.

ARTICLE 5 : PRECAUTIONS SANITAIRES

La structure partenaire est tenue d'appliquer les recommandations sanitaires en vigueur – si besoin, lors du déroulement des ateliers, notamment sur les aspects suivants :

- Le nombre de participants doit être adapté en fonction des dimensions de la salle,
- La salle doit être préparée en amont (aération, circulation et installation, mise à disposition de gel hydroalcoolique, etc.),
- La nécessité de demander aux participants de venir avec un masque s'ils présentent des signes d'infection.



ARTICLE 6 : COMMUNICATION AUTOUR DE L'ACTION

En tant que co-coordonateur de l'action, la structure partenaire s'engage à promouvoir l'atelier de prévention « **Améliorer la Mobilité et la Sécurité des Conducteurs Seniors** » par tous moyens utiles et appropriés, en concertation avec Itinéraires de santé.

Le partenaire s'oblige, dans le cadre de toute communication publique (communication sur les réseaux sociaux, communiqués de presse, affichages, entretiens ou conférences avec des journalistes, etc.) à rappeler le partenariat avec Itinéraires de Santé, la CNSA via la Commission des Financiers de l'Isère et la MSA des Alpes du Nord.

Les invitations publiques, les inaugurations ou rencontres avec la presse concernant l'atelier de prévention « **Améliorer la Mobilité et la Sécurité des Conducteurs Seniors** » se feront en présence des représentants des 2 parties signataires de la présente convention.

ARTICLE 7 : ANNULATION DE L'ACTION

Itinéraires de Santé se réserve le droit d'annuler l'action dans les cas suivants :

- Si la salle n'est pas mise à disposition gracieusement ;
- Si une demande de participation financière est faite aux participants pour cet atelier ;
- Si la structure partenaire LE CCAS LES DEUX ALPES demande (ou bénéficie déjà) d'une subvention attribuée par la Commission des Financiers de l'Isère pour cet atelier concerné par la présente convention ;
- **Si moins de 10 personnes sont inscrites à 8 jours ouvrés de l'action c'est-à-dire en date du 23 SEPTEMBRE 2026.**

En fonction des circonstances d'annulation, un report pourra être envisagé.

En cas de dysfonctionnement grave, les deux parties peuvent dénoncer la convention à tout moment par écrit sous pli envoyé en recommandé avec accusé de réception.

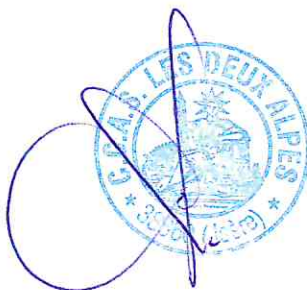
Fait à Chambéry le 29/06/2026

Fait à Les Deux Alpes le 12/08/2026

Pour Itinéraires de Santé,

Mme BONFILS Elsa

Pour le CCAS LES DEUX ALPES



Mr SAUVEBOIS Stéphane, le Président



Annexe n°1 : IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE PARTENAIRE

Nom de la structure partenaire : LE CCAS LES DEUX ALPES

Nom de la personne responsable de la structure :

Stéphane SAUVEBOIS Président du CCAS LES DEUX ALPES

Coordonnées : mail et téléphone ccas@mairie2alpes.fr 04 76 79 51 29

Nom de la personne opérationnelle pour cet atelier :

Mélanie Chollet : 06 30 49 32 18

Nom de la personne qui tient la liste d'inscription de cet atelier :

Mélanie Chollet : 06 30 49 32 18

Coordonnées : mail et téléphone : ccas@mairie2alpes.fr

Avez-vous déjà mis en oeuvre des actions de prévention ? NON

Concernant cet atelier de prévention :

⇒ Les participants doivent être rappelés 2/3 jours avant l'atelier par LA STRUCTURE PARTENAIRE

⇒ Pour confirmation de leur présence,

⇒ Pour remplacement éventuel si désistement de dernière minute, par une personne de la liste d'attente prévue à cet effet.



santé
famille
retraite
services



Annexe n° 2 : MODALITES PRATIQUES

Contexte général de l'organisation de l'atelier :

Pour réaliser les 3 séances de cet atelier, nous avons besoin :

- D'une salle de réunion conviviale avec des chaises et des tables disposées en U,
- D'un vidéoprojecteur avec un écran blanc de préférence, ou a minima un mur blanc,
- WC accessibles,

Et dans la mesure du possible :

- Parking à proximité
- Café, thé, eau à disposition pour les temps de pause.

Pour l'accueil du formateur :

- Merci de vous assurer de la présence d'une personne à l'arrivée de l'animateur a minima pour ouvrir et fermer la salle - et l'aider si nécessaire pour l'installation.
- Mélanie Chollet : 06 30 49 32 18
- En cas d'impossibilité : nous indiquer où aller chercher la clef